

Ordre du jour du CONSEIL MUNICIPAL du 14 janvier 2022

Présents :

Yannick BAUGUIL - Magali BOCCARD - Rémi CANITROT - Gabriel ESPIE – Joselyne FABRE
- Gilles FOULON - Laurent GRIMAL - Jacques LACOMBE - Véronique LACOMBE –Benoît
MOLINIE - Dominique PEREZ - Aurélien RIPEPI - Danielle SOULIE - Sandrine SUDRES

Excusés : Jean-Louis GREZES-BESSET

Procuration : Jean-Louis GREZES-BESSET et Dominique PEREZ donnent procuration à
Gabriel ESPIE.

Véronique Lacombe donne procuration à Jacques Lacombe.

⇒ 15 votants sur 15 élus

Secrétaire de séance : Jacques Lacombe

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 décembre 2021,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'approbation du compte-rendu du précédent conseil qui a eu lieu le 10 décembre 2021.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 Délibération vente de l'ancienne école de Frons,

2.1 Régularisation désaffectation école communale de Frons,

Mr le Maire rappelle la délibération prise lors du conseil municipal du 10 décembre 2021 concernant la vente de l'ancienne école de Frons.

Suite à cette délibération, le service de la légalité de la Préfecture de l'Aveyron nous demande de confirmer que la procédure de déclassement de l'établissement scolaire de Frons a bien été réalisée en son temps.

Mr le Maire présente aux élus le contenu de la délibération du conseil municipal en sa séance du 10 avril 1989 qui acte de la désaffectation du bâtiment scolaire de Frons sur un premier bâtiment afin d'y construire des logements sociaux (selon la réglementation PALULOS). Ce que le conseil municipal avait accepté à l'unanimité. Mr le Maire de l'époque s'engageant à en informer le Préfet de l'Aveyron alors en exercice.

Une deuxième délibération prise par ce même conseil municipal le 12 février 1991 avait délibéré concernant la fermeture définitive de l'école de Frons suite à la lettre de Mr l'inspecteur d'académie du 11 janvier 1991. Son contenu informait les élus de la suppression du dernier poste d'instituteur au service d'une classe unique à compter de la rentrée scolaire 1991. Cette suppression entraînait la fermeture de cette école. Mr le Maire avait alors proposé la mise en place d'un transport scolaire vers l'école publique située à la Croix Rouge (création d'un circuit loi MAUGER).

Depuis cette dernière opération, le bâtiment entier a fait l'objet de logements sociaux suite à différentes délibérations votées à l'unanimité.

Il n'a pas été retrouvé de prise en compte de ces délibérations par la Préfecture.

Mr le Maire précise qu'il est nécessaire de procéder à la régularisation définitive de la destination de ce bâtiment public cadastré section AD numéros 308 et 309.

En conséquence, Mr le Maire propose de solliciter la Préfecture pour régulariser le déclassement définitif de ce bien immobilier communément dénommé « ancienne école de Frons ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser Mr le maire à signer toutes pièces nécessaires à la régularisation définitive de ce dossier.

2.2 Délimitation de la fraction de parcelle rattachée à la vente

Mr le Maire rappelle la délibération prise lors du conseil municipal du 10 décembre 2021 concernant la vente de l'ancienne école de Frons.

Afin de permettre la vente, il convient de préciser qu'une partie de la parcelle cadastrée section AD numéro 308 fait également l'objet de ladite vente en sus de la parcelle cadastrée section AD numéro 309. La fraction du terrain (AD n°308) affectée au dépôt des poubelles municipales reste propriété de la commune.

Mr le maire propose à cet effet de faire établir un document d'arpentage à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- De faire établir un document d'arpentage par un géomètre- expert,
- Et donne tout pouvoir à Mr le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la vente.

3 Résultats budgétaires provisoires 2021 et orientations budgétaires 2022

BUDGET PRICIPAL réalisé au 7 janvier 2022			
<i>Possibilié d'enregistrer à cette date d'autres factures 2021</i>			
Dépenses de fonctionnement	384 894,60 €	Recettes de fonctionnement	440 033,01 €
Dépenses d'investissement	58 714,15 €	Recettes d'investissement	106 100,89 €
Total dépenses	443 608,75 €	Total Recettes	546 133,90 €
		<i>Résultat provisoire</i>	102 525,15 €
<i>Reste à réaliser</i>			
Dépenses d'investissement	74 882,17 €	Recettes d'investissement	148 053,00 €
		<i>Résultat provisoire</i>	73 070,83 €
Résultat Exédentaire Provisoire 2021		175 595,98 €	

Ce résultat, certes encore provisoire, devrait nous permettre de mener à bien les projets prévus en toute sécurité.

4 Point sur avancement du projet MAM

Mr le Maire présente aux élus les démarches en cours effectuées auprès des financeurs potentiels, pour inscrire ce projet sur cette année 2022 ; après avoir rappelé que cet accueil des jeunes enfants sur la commune est un enjeu majeur.

A partir d'une première esquisse, nous avons déjà la garantie d'une aide conséquente de la CAF12.

Compte tenu aussi du bon résultat comptable, certes provisoire encore cette réalisation est en bonne voie d'aboutir, le seul problème encore en suspens consiste à bien maîtriser la charge TVA qui serait à supporter entièrement par la Mairie, soit un reste à charge trop important qui équivaldrait à 40% du coût TTC. Mr le Maire propose une solution qui reste à valider par la DDFIP.

Le Conseil municipal exprime à l'unanimité et avec enthousiasme le souhait de réussite de ce projet vraiment prioritaire pour 2022.

5 Questions diverses.

5.1 Point Adressage

La réalisation de l'adressage de la commune a été demandé à l'entreprise SIGNAUX-GIROD, services de RODEZ, sous forme de 2 commandes :

1. Commande des plaques de rue (13 sur mur et 99 sur poteau)
2. Commande de l'implantation de 42 poteaux et la fourniture des accessoires de fixations.

Le nombre de nouveaux poteaux pourra être revu lors de la visite du technicien avec qui nous définirons très précisément (coord. GPS) leur implantation.

Rappel : la couleur des plaques et numéros est Bleue, les chiffres et lettres sont Blancs. Sur chaque plaque est écrit « Commune de CAMJAC » en filigramme.

Mr le Maire demande en séance aux élus de prendre connaissance du retour des propositions de l'entreprise pour valider les éléments recensés tels qu'orthographe des noms de la voirie, nombre de panneaux, etc...

Une vérification plus approfondie va être maintenant mise en œuvre sous la conduite du premier Maire adjoint.

5-2 INVITATION DE LA PRESIDENTE DU PAYS SEGALI COMMUNAUTE

Mme Karine Clément, Présidente de la communauté de Communes souhaite assister à notre prochain Conseil Municipal. Les élus sont ravis de la recevoir pour échanger de vive voix avec elle sur le devenir commun des 23 communes dont Camjac pendant les 5 années qui viennent.

5-3 PROMESSE DE VENTE ANCIENNE ECOLE DE FRONS et VENTE LOT n°4 du lotissement le SUQUET.

Mr le Maire procédera à la signature du compromis de vente de l'ancienne école de Frons chez Maître Lanchon, Notaire à Naucelle le mercredi 19/01/22 à 14 heures.

Mr Le Maire empêché le 1^{er} Février 2022 propose au 1^{er} Maire-Adjoint de le remplacer afin de procéder à sa place à la signature de l'acte de vente du lot n°4 à Mme Monteillet chez Maître Lanchon Notaire à Naucelle à 14heures.

Le conseil municipal valide cette proposition.

5-4 SURVEILLANCE DE NUIT « RESIDENCE LES PLATANES »

Mr le Maire informe les élus qu'un système de surveillance des résidents des « platanes » va entrer en vigueur très prochainement via la société d'assistance NEXECUR.

Chaque résident sera doté d'un bracelet électronique. Un simple appui sur le bouton provoquera le déclenchement de l'alerte. S'il s'avère que le problème est jugé grave ou si le résident ne répond pas, une personne avisée se rendra chez le résident afin de porter assistance, à l'identique de ce que nous pratiquions nous élus et amis bénévoles camjacois. Ce moyen de surveillance ne générera pas de coût supplémentaire pour les résidents.

5-5 EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre du projet d'extinction de l'éclairage public, le SIEDA accompagnera les nombreuses collectivités qui s'inscrivent dans cette perspective en fournissant gracieusement les panneaux d'information.

Mr le Maire invite les élus à ne surtout pas laisser passer une telle opportunité.

Les élus autorisent Mr le Maire à commander cinq panneaux d'information de forme rectangulaire.

5-6 ACTION DE SENSIBILISATION AU TRI DES ORDURES MENAGERES

Mr le Maire rend compte aux élus de la décision prise par les Vices Présidents du PSC qui consiste à proposer à toutes les communes de pouvoir inviter, si elles le souhaitent, les membres du SYVOM sur leur commune. Un camion itinérant et ludique uniquement dédié à la présentation des nouvelles consignes de tri des ordures ménagères se déplacera au bourg-centre de la Croix-Rouge. Les élus souhaitent unanimement que cette opération puisse se faire en présence à la fois des enfants, des parents et de tout public intéressé.

La personne référente pour le thème « Actions Citoyennes » est Dominique PEREZ.

5-7 PROJET DE TERRITOIRE / ATELIERS DE TRAVAIL

Il a été convenu lors de cette même réunion des Vice-Présidents, que chaque commune assiste aux trois ateliers Focus Group organisés par le bureau d'études dans le cadre du **projet de territoire**.

L'atelier n°1 dénommé « LES ATOUTS DU PSC » aura lieu le mardi 1^{er} Février 2022 de 14h à 16h à la salle des fêtes de Gramond : l'objectif est d'échanger sur les atouts du territoire.

Jacques Lacombe y participera.

L'atelier n°2 dénommé « habiter le Pays Ségali » aura lieu le mercredi 2 février 2022 de 10H à 12H à Gramond. Magali Boccard y participera.

Le 3^{ème} atelier aura lieu toujours à Gramond et il traitera du thème « Répondre aux besoins des populations » le mercredi 2 après-midi de 14h à 16h.

Gabriel Espie y participera.

5-8 VŒUX ET BULLETIN MUNICIPAL

Toute cérémonie des vœux municipaux étant interdite, Mr le Maire propose de rédiger comme l'an dernier un document CAMJAC ACTU' avec en préambule la présentation des vœux municipaux.

Ce document doit être prêt pour le 29 janvier, jour de distribution aux habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 Heures

Fin du compte-rendu